



CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

---

PROCÈS VERBAL DE LA SÈANCE DU 24 JANVIER 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 janvier 2023 à 17h30, la Commission Administrative du C.C.A.S de SAINT-PÈRE-EN-RETZ s'est réunie à la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Pierre AUDELIN.

Date de convocation : **13 janvier 2023**

Nombre d'administrateurs en exercice : 9

Nombre d'administrateurs présents : 7

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Jean-Pierre AUDELIN, Président, Mme Ginette VALLÉE, Adjointe aux affaires sociales, M. Stéphane BUREAU, Mme Aurélie LERAY, Mme Hélène DANCER CAMARASA, M. Christian AUDION, M. Michel BOUILLANT.

**EXCUSÉ(E) (S)** : Mme Anaïs GROLLIER, donne pouvoir à M. Stéphane BUREAU.

**ABSENT(E) (S)** : M. Jean-Marc SUEL.

**SECRÉTAIRE** : Mme Ginette VALLÉE.

*Ouverture de la séance à 17h30*

A l'ordre du jour

- 1 - Adoption à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 19/05/2022.
- 2 - Présentation du bilan d'activité du CCAS en 2022.
- 3 - Adoption à l'unanimité du règlement budgétaire et financier.
- 4 - Débat d'orientation budgétaire.  
> En prévision des crédits nécessaires pour le nouvel exercice budgétaire 2023, la commission sollicite une participation à hauteur de 2 870,58 € de la part de la Commune.
- 5 - Demande d'aide financière.  
> La délibération est reportée à la prochaine séance, le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur d'une demande de complément d'information.

6 - Questions diverses.

- > Présentation du registre des personnes vulnérables et son formulaire d'inscription.
- > Présentation du formulaire de demande d'aide financière exceptionnelle.
- > Projet d'élaboration d'un règlement des aides facultatives.
- > Information sur la livraison prévue mi-mars de 22 logements sociaux Résidence Le Pelven, 4 rue des Vannes par le bailleur social Vilogia.  
(3 réservataires préfecture et 3 réservataires mairie / 8 type2, 13 type3 et 1 type4)
- > Points sur les deux logements temporaires (travaux et fin de prise en charge).
- > Information sur le don fait au Ccas, en faveur des enfants de la commune par le restaurant le Petit Marché. (Somme confiée au Conseil Municipal des enfants pour réaliser un projet avant juin 2023)
- > Retour sur l'utilisation de la subvention exceptionnelle accordée aux Chauffeurs Solidaires pour des transports vers les distributions d'aide alimentaire, des entretiens d'embauche... (Délibération n°2022.05.02). Bilan positif. Le renouvellement est envisagé lorsque la totalité de la subvention aura été épuisée.
- > Présentation de l'opération *Toutes Pompes Dehors*.

*La séance est levée à 19h00*

**Signatures :**

**Le secrétaire de séance,**



**Le Président,**

